

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 90-970 du 29 Décembre 1990
MTSS-DGFP-DGFCF

portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur MFOULI (Camille),
Secrétaire Principal d'Administration
de 6^e échelon des cadres de la catégorie
B hiérarchie I des Services Administratifs
et Financiers - GNF (Administration
Générale)

(LE PREMIER MINISTRE.)

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/ISAS;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des
fonctionnaires;

(/u le décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des re-
munérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;

D.G.B.

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatif
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement
notamment en son article Ier § 2;

(/u le décret n°67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rempla-
çant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du Décret n°64/165 du 22 Mai
1964 fixant le statut commun de l'Enseignement;

D.C.F.

(/u le décret n°73/143/FP du 24 Avril 1973 fixant les modalités
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo;

(/u le décret n°74/170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage de
avancements des Agents de l'Etat;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des notes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat;

(/u le décret n°80/420 du 30 Juin 1980 relatif aux effets finan-
ciers des avancements des Agents de l'Etat et des révisions des situations adminis-
tratives et des titulaires;

(/u le décret n°90/513 du 1er.09.1990 portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°90/514 du 1er.09.1990 portant organisation de
fonctionnement des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°90/515 du 1er.09.1990 organisant
l'intérim du Premier Ministre;

(/u l'Arrêté n° 2087 du 21 Juin 1988 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u l'Arrêté n° 4413/MTSSJ/DGFP/DGFC/SAV du 25 Septembre 1987 portant promotion au titre de l'année 1987 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie B hiérarchie I et II des SAF (Travail et Administration Générale) en tête: KINZONZI née MOUTOMBO Pauline;

(/u l'Arrêté n° 7094/MTSSJ/DGFP/DGFC/SCAD/B.O du 17 Décembre 1988 portant affectation de Monsieur MROULI Camille, Secrétaire Principal d'Administration de 5ème échelon des cadres;

(/u les Notes de Service n°4

- 788/M.EFA-CAB-DGEFA-DGFC-SAA du 9 Novembre 1988;

- 137/M.DREFA-SPAA du 24 Novembre 1988;

..... - 147/M.DREFA-B/IRCEG.B du 13 Décembre 1988;

85/M.DREFA/IRCEG du 11 Juin 1989;

(/u la lettre n° 2017/MEFA/DPAA/SP/B,3 du 3 Octobre 1989 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'in é sé

(/u le décret

DECRET

Article 1er: En application des dispositions combinées des Décrets n° 67/304 du 30 Septembre 1967 et n° 73/143/FP du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MROULI (Camille) Secrétaire Principal d'Administration de 6ème échelon, indice 860 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF (Administration Générale) en service au Collège d'Enseignement Général et Polytechnique Antonio AGOSTINO NETO à Brazzaville, titulaire de la licence Ma-lettres, section Histoire (2ème session 1982) délivrée par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville est versé dans les cadres des Services Sociaux (Enseignement), reclassé à la catégorie I et nommé Professeur de Lycée de 2ème échelon, indice 920. ACC: néant.

Article 2: Le présent Décret qui prendra effet, ^{tant} du point de vue de l'application à compter de la date de sa signature. Sera ~~publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Par le Premier Ministre par intérim,

Le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale

Jeanne DAMBENDZE

M. MOUSSA

Ampliations:

JORPC	1
DGFP/DGFC	3
DGFP/DRFP	2
DGE	3
DCF	2

MEFA/DPAA	2
Dossier	2
Intéressé	1
SGG/BC	2

X